

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente sous la présidence de Xavier PHILIPPOT, maire.

Présents : Xavier PHILIPPOT, David MAROLLEAU, Guy MOREAU, Pierre LEGAL, Ludovic GERON, Sylvie MEUNIER, Dominique POUVREAU, Annie-France GARRY, Anthony METAY, Jean-Pierre GOIN, Danièle BELAUD, Gilles BERLAND, Yves ROUSSEAU, Yoann GREGOIRE, Didier BELAUD.

Excusé : néant

Date de la convocation : vendredi 6 décembre 2024

Secrétaire de séance : Guy MOREAU

Délibération 2024-12-01

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 14 novembre 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2024 est accepté à l'unanimité.

Délibération 2024-12-02

Autorisation de signer un devis d'un montant supérieur à 4 000 € HT concernant les travaux restauration de l'Eglise

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil pour la signature d'un devis de travaux d'entablement en plomb du clocher de l'Eglise Notre-Dame de Vouvant afin d'éviter les coulures au bas des ouvertures du clocher.

L'entreprise BATISEVRE a été sollicitée et a présenté le devis suivant :

Entreprise BATISEVRE



www.batisevre.fr

Maçonnerie

Taille de pierre

Restauration du bâti ancien

BATISEVRE
4 Rue des Champs de la Courant
79700 SAINT-AMAND-SUR-SÈVRE
Tél. 05 49 81 11 87



Vos coordonnées

Code Client : VOUVANT

Tél. : 02 51 00 80 21

Email : mairie.vouvant@wanadoo.fr

Adresse Travaux :

EGLISE NOTRE DAME

PLACE DE L'EGLISE

85120 VOUVANT

COMMUNE DE VOUVANT

MAIRIE

10 PLACE DE L'EGLISE

85120 VOUVANT

Devis n°981 du 24/10/2024

Sujet : VOUVANT - RESTAURATION CLOCHER- LOT 3 - COUVERTURE - Entablement plomb sur le clocher

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. H.T.	Total H.T.
1	Façon d'entablement en bas de pente du clocher en plomb de 3 mm d'épaisseur compris bande à ourlet en support cuivre	U	8,000	1 146,25	9 170,00

Page : 1/2

BATISEVRE - 4 Rue des Champs de la Courant - 79700 SAINT-AMAND-SUR-SEVRE SARL au capital de 30 000 euros - SIRET 520 735 002 00013 - APE 4399 C - FR 36 520 735 002

courrier@batisevre.fr

www.batisevre.fr

05 49 81 11 87

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. H.T.	Total H.T.

Mode de règlement : A réception de facture

Montants en Euros	
Total H.T.	9 170,00
Total T.V.A. 20%	1 834,00
Total T.T.C.	11 004,00
Net à payer	11 004,00

Conditions de paiement : suivant mode de règlement à la date de facture

Date de validité du devis : 1 mois

Acompte : 30 % du montant TTC à la commande
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES
 IBAN : FR76 1333 5004 0108 0002 6031 053
 BIC : CEPAFRPP333

Veuillez nous retourner l'exemplaire daté, signé et paraphé précédé de la mention "Bon pour Accord".

"Nom du client et bon pour accord" :

Le _____ à _____ Signature :

Assurance professionnelle souscrite auprès de SMABTP - 1 Rue de la Broche - CS 28618 - 79026 Niort Cedex - Contrat n° 598770C1244000 / 001 506921/0 - Couverture toute France

« 1. Lorsqu'une des parties ne se conforme pas aux conditions du marché, l'autre partie la met en demeure d'y satisfaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

2. Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, le maître de l'ouvrage, consommateur personne physique, peut, après échec de la procédure prévue à l'alinéa ci-dessus, recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à la CNPM MEDIATION CONSOMMATION :

Par courrier postal :

CNPM MEDIATION
 CONSOMMATION, 27 avenue de la Libération
 42400 Saint Chamond

Ou par dépôt en ligne de son dossier sur le site : cnpm-mediation-consommation.eu

3. En cas de litige avec un maître de l'ouvrage consommateur, les litiges seront portés devant le tribunal du lieu d'exécution des travaux ou du domicile du maître de l'ouvrage. En cas de litige avec un maître de l'ouvrage professionnel, les litiges seront portés devant les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel.»

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de notre offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera automatiquement répercutée sur ces prix.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis d'un montant de 9 170,00 € HT 11 004,00 € TTC)
- ces travaux seront à relier au lot N°3 du marché de restauration de l'Eglise par voie d'avenant portant le montant dudit lot à 188 374,55 € HT
- mandate le Maire ou son représentant à signer tous documents et à solliciter toutes aides et subventions se rapportant à cette opération.

Délibération 2024-12-03

Réhabilitation du patrimoine architectural **versement de l'aide communale**

Afin de favoriser le lancement de travaux de restauration des centres anciens protégés le Conseil Régional a décidé d'accompagner, sur la période 2018-2020, dix communes « Petites Cités de caractère ».

La commune a conclu un partenariat avec la Région des Pays de la Loire à travers une convention (Délibération 2018-01-02) arrêtant le taux d'aide communale à 5% sur les travaux retenus par la Région.

Ce jour, un déposant a perçu la subvention de la région. La Commune peut donc procéder au versement du taux d'aide communale prévu selon le tableau ci-dessous.

SUBVENTIONS PETITES CITES DE CARACTERE						
DATE DU DEPOT	DATE ENVOI REGION	NOM DU DEPOSANT	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION REGION (20%)	MONTANT SUBVENTION MAIRIE (5%)
18/06/2020	18/06/2020	Stéphane PARPAILLON	45 rue des Granges	39 475,00 €	7 895,00 €	1 973,75 €

Après délibération le Conseil Municipal décide, à l'exception d'Anthony METAY qui a quitté la salle :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à verser la subvention selon le tableau ci-dessus.

Délibération 2024-12-04

Construction d'une maison de santé

Le projet de la Maison de santé de Vouvant porté conjointement par les professionnels de santé de la Commune et de celles avoisinantes et par la Commune de Vouvant entre dans une phase active : l'acceptation des offres des entreprises qui interviendront sous la conduite de Thibault Pochon Architectes Associés, Maître d'œuvre.

Le maire et l'ensemble du Conseil Municipal remercient vivement toutes les personnes et notamment du corps de santé, ayant pris une part significative à la constitution de ce projet structurant.

A la suite de l'appel d'offres concernant ce projet, quatre-vingt-dix-neuf dossiers ont été retirés pour consultation et trente-huit réponses ont été remises dans les formes et les délais prescrits.

Les propositions ont été examinées par le Maître d'œuvre Thibault Pochon Architectes Associés telles que figurant dans le Rapport d'Analyse des Offres (RAO) ci-dessous. Le rapport qui conclut à la validité des offres est annexé à la présente délibération.

A sa suite, la Commission d'Appel d'Offres de la Commune s'est réunie le 21 novembre 2024 et a retenu les offres suivantes :

- Lot 1 « Terrassement-VRD-Espaces verts » : **Rineau** (Maillezais) : 92 280,47 € HT
- Lot 2 « Gros-Œuvre – enduits » : **Guillebeaud** (St-Pierre-le-Vieux) : 280 000,00 € HT
- Lot 3 « Charpentes bois » : **Thinon Construction** (Benet) : 32 673,81 € HT
- Lot 4 « Couverture tuiles, zinguerie » : **Gallo** (St-Pierre-du-Chemin) : 45 182,22 € HT
- Lot 5 « Etanchéité » : **Vendée Etanchéité** (Beaurepaire) : 3 851,85 € HT
- Lot 6 « Serrurerie Miroiterie » : **Clot Bat Plus** (Longèves) : 53 593,20 € HT
- Lot 7 « Menuiseries extérieures aluminium » : **LEB Menuiserie** (Fontenay-le-Comte) : 91 313,96 € HT
- Lot 8 « Menuiseries intérieures bois et habillage de façades » : **Menuiserie GAURIAU** (La Chapelle aux Lys) : 76 953,42 € HT
- Lot 9 « Cloisons, plafonds, isolation » : **Brosset** (Fougeré) : 94 697,84 € HT
- Lot 10 « Chape, carrelage, faïence » : **Baty** (La Tardière) : 34 930,00 € HT
- Lot 11 « Revêtement de sols souples » : **ABC Revêtement** (Dompierre-sur-Yon) : 11 400,00 € HT
- Lot 12 « Peintures » : **Véquaud** (Nalliers) : 28 974,69 € HT
- Lot 13 « Electricité » : **Comelec Services** (Petosse) : 58 884,00 € HT
- Lot 14 « Chauffage, ventilation, plomberie » : **Painsard** (Cezais) : 82 902,00 € HT
- Lot 15 « Habillage pierres sèches » : **Metay-Phelippeau** (Vouvant) : 24 255,25 € HT

L'ensemble des lots correspond à la somme globale de 1 011 892,71 € HT soit 1 214 271,25 € TTC

Les travaux découlant de ce marché devront débuter au mois de janvier 2025 pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité à l'exception d'Anthony METAY et de David MAROLLEAU qui quittent la salle :

- accepte les offres des entreprises proposées par la Commission d'Appel d'offres de la Commune
- autorise Monsieur le Maire à signer tout marché, tout document y afférent, à solliciter toutes aides et subventions et plus généralement à faire le nécessaire.

Libellé de l'opération

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE
A VOUVANT

Maître de l'ouvrage

COMMUNE DE VOUVANT

ANALYSE DES OFFRES DU 24 septembre 2024 suite à la
négociation sur les lots 1 à 4 et 7 à 15 et la reconsultation pour les
lots 5 et 6 déclarés infructueux

Maître d'œuvre:



Thibault POCHON ARCHITECTES ASSOCIES
8 Quai Victor Hugo - 85200 FONTENAY LE COMTE
Tél. 02.51.69.09.95



EIC ATLANTIQUE
17 Rue Necker-Espace Turgot - 85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. 02.51.07.08.86



FIB
66 Impasse Jean Mouillade - 85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. 02.51.05.10.10 - Fax 02.51.05.11.10

Construction d'une maison de santé
VOUVANT

lot : 1 - Terrassement-VRD-Espaces verts

Critère 1-Technicité similaire (5 points)

Critère 2-Méthodologie affectée au chantier / Analyse du chantier (5 points)

	TOTAL
Estimation HT	85 000,00 €

Entreprises	MONTANT de base HT	Négociation HT	Montant vérifié HT	Observations d'ordre financier	Critères de jugements						Clas N°		
					Prix		Capacité technique		Note finale				
					note sur 10	pond. 50%	Critère 1	Critère 2	note sur 10	pond. 50%			
RINEAU	Maillezaïs	94 975,55 €	92 280,47 €	92 280,47 €	Offre conforme	10	5,00	4,00	3,00	7,00	3,50	8,50	1

ENT RINEAU

Critère 1 Nombreuses références en équipements publics sur des communes du Sud Vendée. Conforme

4 / 5

Critère 2 L'organisation du chantier est satisfaisante mais peu précise quant au suivi travaux et aux délais

3 / 5

Note : 7 / 10

Proposition de la maîtrise d'œuvre :

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise Rineau

Construction d'une maison de santé
VOUVANT

lot : 2 - Gros-œuvre - enduits

Critère 1-Technicité similaire (5 points)
Critère 2-Méthodologie affectée au chantier / Analyse du chantier (5 points)

	TOTAL
Estimation HT	260 000,00 €

Entreprises		MONTANT de base HT	Négociation HT	Montant vérifié HT	Observations d'ordre financier	Critères de jugements						Clas N°	
						Prix		Capacité technique		Note finale			
						note sur 10	pond. 50%	Critère 1	Critère 2	note sur 10	pond. 50%		
VENANT	Fontenay le Comte	318 294,68 €	298 236,85 €	298 236,85 €	Offre conforme	8,06	4,48	5,00	5,00	10,00	5,00	9,48	2
GUILLEBEAUD	St Pierre le Vieux	285 188,96 €	280 000,00 €	280 000,00 €	Offre conforme	10	5,00	5,00	4,00	9,00	4,50	9,50	1
MC BAT	La Roche sur Yon	337 570,79 €	325 483,63 €	325 483,63 €	Offre conforme	8,45	4,23	4,00	3,00	7,00	3,50	7,73	3

ENT. VENANT

Critère 1 Nombreuses références de constructions similaires et d'équipements publics. Dossier bien complet 5 /5
Critère 2 Bonne organisation du chantier, prise en compte du contexte, bonne analyse délais. 5 /5
 Note : 10 /10

ENT. GUILLEBEAUD

Critère 1 L'entreprise présente des équipements techniques conformes et des références très similaires ou plus technique. 5 /5
Critère 2 Analyse générale mais prise en compte du site et de l'environnement sensible. 4 /5
 Note : 9 /10

ENT. MC BAT

Critère 1 Dossier de référence complet, listing de travaux simple avec attestation. 4 /5
Critère 2 Organisation détaillée mais très générale, sans précision ni analyse de site. 3 /5
 Note : 7 /10

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise Guillebeaud.

Construction d'une maison de santé
VOUVANT

lot : 3 - Charpente bois

Critère 1-Technicité similaire (5 points)
Critère 2-Méthodologie affectée au chantier / Analyse du chantier (5 points)

	TOTAL
Estimation HT	33 000,00 €

Entreprises		MONTANT de base HT	Négociation HT	Montant vérifié HT	Observations d'ordre financier	Critères de jugements						Clas N°	
						Prix		Capacité technique		Note finale			
						note sur 10	pond. 50%	Critère 1	Critère 2	note sur 10	pond. 50%		
THINON Construction	Benet	32 963,93 €	32 673,81 €	32 673,81 €	Offre conforme	10	5,00	5,00	5,00	10,00	5,00	10,00	1
MENUISERIE BILLY	Bressuire (79)	40 047,24 €	39 246,31 €	39 246,31 €	Offre conforme	8,23	4,12	5,00	3,00	8,00	4,00	8,12	3
COUDRONNIERE	Mervent	42 856,32 €			Offre conforme	7,09	3,85	4,00	3,00	7,00	3,50	7,35	4
CHARRIER	Sainte Florence	33 700,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €	Offre conforme	9,78	4,89	5,00	3,00	8,00	4,00	8,89	2

ENT. THINON Construction bois

Critère 1 Entreprise artisanale qui présente des références similaires en équipements publics (école, bibliothèque). 5 /5
Critère 2 Bonne analyse du projet, dossier complet et conforme. 5 /5
 Note : 10 /10

ENT. MENUISERIE BILLY

Critère 1 Dossier général de références en traditionnel ou industrielle. Références nombreuses et de qualité 5 /5
Critère 2 Méthodologie très générale sans analyse spécifique 3 /5
 Note : 8 /10

ENT. COUDRONNIERE

Critère 1 Dossier général de référence sans analyse projet 4 /5
Critère 2 Dossier général sans analyse spécifique 3 /5
 Note : 7 /10

ENT. CHARRIER

Critère 1 Dossier complet de références 5 /5
Critère 2 Pas d'analyse du projet et de son contexte. 3 /5
 Note : 8 /10

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise THINON

Construction d'une maison de santé
VOUVANT

lot : 4 - Couverture tuiles - zinguerie

Critère 1-Technicité similaire (5 points)

Critère 2-Méthodologie affectée au chantier / Analyse du chantier (5 points)

	TOTAL
Estimation HT	43 000,00 €

Entreprises		MONTANT de base HT	Négociation HT	Montant vérifié HT	Observations d'ordre financier	Critères de jugements							
						Prix		Capacité technique				Note finale	Clas N°
						note sur 10	pond. 50%	Critère 1	Critère 2	note sur 10	pond. 50%		
GALLO	St Pierre du Chemin	45 182,22 €	45 182,22 €	45 182,22 €	Offre conforme.	10	5,00	5,00	5,00	10,00	5,00	10,00	1
PETE	Bournezeau	58 264,69 €	54 247,00 €	54 247,00 €	Offre conforme	8,33	4,17	4,00	4,00	8,00	4,00	8,17	3
COUTAND	Chantonay	48 281,79 €	48 281,79 €	48 281,79 €	Offre conforme. Maintien son offre.	9,36	4,68	6,00	3,00	8,00	4,00	8,68	2

ENT. GALLO

Critère 1 Nombreuses références de toiture traditionnelle dans le secteur

Critère 2 Bonne organisation du chantier, du respect des consignes de sécurité. Des délais précis

5 /5
5 /5
Note : 10 /10

ENT. PETE

Critère 1 Dossier complet mais général

Critère 2 L'organisation est conforme mais ne détaille pas certaines mises en œuvre ni analyse du contexte

4 /5
4 /5
Note : 8 /10

ENT. COUTAND

Critère 1 Des références de qualité en bâtiment ancien

Critère 2 Dossier très général, sans analyse spécifique.

5 /5
3 /5
Note : 8 /10

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise Gallo.

Construction d'une maison de santé
VOUVANT

lot : 5 - Etanchéité

	TOTAL
Estimation HT	5 500,00 €

Entreprises		MONTANT A L'OUVERTURE DES PLIS HT	MONTANT VERIFIE HT	Observations d'ordre financier
VENDEE ETANCHEITE	Beaurepaire	3 851,85 €	3 851,85 €	Offre conforme.
OUEST ETANCHE	Landeronde			L'entreprise n'a pas remis d'offre.
ETANCH' HABITAT	Sainte Hermine			L'entreprise n'a pas remis d'offre.

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise Vendée Etanchéité.

Construction d'une maison de santé
VOUVANT

lot : 6 - Serrurerie - Miroiterie

	TOTAL
Estimation HT	45 800,00 €

Entreprises		MONTANT A L'OUVERTURE DES PLUS HT	MONTANT VERIFIE HT	Observations d'ordre financier
CLOT BAT PLUS	Longèves	53 593,20 €	53 593,20 €	Offre conforme, mais l'entreprise n'a pas chiffré le faux-plafond métallique en sortie de secours.
GUYONNET	Fontenay-le-Comte			L'entreprise n'a pas remis d'offre.
GATINE FER	Vouvant			L'entreprise n'a pas remis d'offre.

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise Clot Bat Plus.

Construction d'une maison de santé
VOUVANT

lot : 7 - Menuiseries extérieures aluminium

Critère 1-Technicité similaire (5 points)

Critère 2 Méthodologie affectée au chantier / Analyse du chantier (5 points)

	TOTAL
Estimation HT	80 000,00 €

Entreprises		MONTANT de base HT	Négociation HT	Montant vérifié HT	Observations d'ordre financier	Critères de jugements						Clas N°	
						Prix		Capacité technique		Note finale			
						note sur 10	pond. 50%	Critère 1	Critère 2				note sur 10
SERRURERIE LUCONNAISE	Luçon	92 252,00 €	92 252,00 €	92 252,00 €	Offre conforme. Maintien son offre.	9,90	4,95	5,00	5,00	10,00	5,00	9,95	2
LAINE	Montaigu	97 276,00 €		97 276,00 €	Offre conforme	9,39	4,70	4,00	4,00	8,00	4,00	8,70	4
BONNET	Les Herbiers	116 302,00 €		116 302,00 €	Offre conforme	7,85	3,93	5,00	5,00	10,00	5,00	8,53	3
LEB MENUISERIE	Fontenay-le-Comte	91 313,96 €	91 313,96 €	91 313,96 €	Offre conforme. Maintien son offre.	10	5,00	5,00	5,00	10,00	5,00	10,00	1
COUDRONNIERE	Mervent	109 669,06 €		109 669,06 €	Offre conforme	8,33	4,17	4,00	3,00	7,00	3,50	7,67	5

ENT. SERRURERIE LUCONNAISE

Critère 1 Dossier complet, références très similaires bien précises

5 /5

Critère 2 Analyse technique conforme, les menuiseries sont bien adaptées au projet

5 /5

Note : 10 /10

ENT. LAINE

Critère 1 Dossier général mais conforme

4 /5

Critère 2 Bonne analyse technique mais de nombreux points de détails ne sont pas précisés

4 /5

Note : 8 /10

ENT. BONNET

Critère 1 nombreuses références très qualitatives. Entreprise très sérieuses à toutes les phases du dossier

5 /5

Critère 2 Dossier technique très précis et complet.

5 /5

Note : 10 /10

ENT. LEB MENUISERIE

Critère 1 Dossier général mais présentant de nombreuses références similaires

5 /5

Critère 2 Bonne analyse technique, prise en compte des spécificités du projet

5 /5

Note : 10 /10

ENT. COUDRONNIERE

Critère 1 Dossier général mais conforme

4 /5

Critère 2 Dossier complet mais trop général

3 /5

Note : 7 /10

la maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise LEB Menuiserie.

Construction d'une maison de santé
VOUVANT

lot : 8 - Menuiseries intérieures bois-Habillage de façades

Critère 1-Technicité similaire (5 points)

Critère 2-Méthodologie affectée au chantier / Analyse du chantier (5 points)

	TOTAL
Estimation HT	70 000,00 €

Entreprises		MONTANT de base HT	Négociation HT	Montant vérifié HT	Observations d'ordre financier	Critères de jugements						Clas N°	
						Prix		Capacité technique					Note finale
						note sur 10	pond. 50%	Critère 1	Critère 2	note sur 10	pond. 50%		
COUDRONNIERE	Mervent	94 246,34 €	93 311,00 €	93 311,00 €	Offre conforme	8,32	4,16	4,00	3,00	7,00	3,50	7,66	2
MENUISERIE GAURIAU	La Chapelle aux Lys	78 389,97 €	76 953,42 €	76 953,42 €	Offre conforme	10	5,00	5,00	3,00	8,00	4,00	9,00	1

ENT. COUDRONNIERE

Critère 1 Dossier général mais conforme

Critère 2 Dossier complet mais trop général

4 /5
3 /5
Note : 7 /10

ENT. MENUISERIE GAURIAU

Critère 1 Nombreuses références qualitatives en travaux de finition

Critère 2 Bonne organisation du chantier mais analyse trop générale

5 /5
3 /5
Note : 8 /10

la maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise Menuiserie Gauriau.

Construction d'une maison de santé
VOUVANT

lot : 9 - Cloisons - plafonds - isolation

Critère 1-Technicité similaire (5 points)

Critère 2-Méthodologie affectée au chantier / Analyse du chantier (5 points)

	TOTAL
Estimation HT	80 000,00 €

Entreprises		MONTANT de base HT	Négociation HT	Montant vérifié HT	Observations d'ordre financier	Critères de jugements						Clas N°	
						Prix		Capacité technique					Note finale
						note sur 10	pond. 50%	Critère 1	Critère 2	note sur 10	pond. 50%		
STIL PLATRE	Les Achards	100 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	Offre conforme	9,97	4,99	3,00	5,00	8,00	4,00	8,99	2
BROSSET	Fougeré	102 257,72 €	94 697,84 €	94 697,84 €	Offre conforme	10	5,00	5,00	5,00	10,00	5,00	10,00	1

ENT. STIL PLATRE

Critère 1 Dossier général (listing) de réalisation sans analyse ni détail

Critère 2 40 plaquistes et des conducteurs de travaux assurent une bonne organisation du chantier

3 /5
5 /5
Note : 8 /10

ENT. BROSSET

Critère 1 Dossier très complet, nombreuses références similaires sur des dossiers très techniques

Critère 2 Bonne organisation du chantier, les équipes sont formées et habituées à mener un chantier de ce type.

5 /5
5 /5
Note : 10 /10

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise Brosset.

Construction d'une maison de santé
VOUVANT

lot : 10 - Chape - Carrelage - Faïence

Critère 1-Technicité similaire (5 points)
Critère 2-Méthodologie affectée au chantier / Analyse du chantier (5 points)

	TOTAL
Estimation HT	30 000,00 €

Entreprises		MONTANT de base HT	Négociation HT	Montant vérifié HT	Observations d'ordre financier	Critères de jugements						Clas N°	
						Prix		Capacité technique		Note finale			
						note sur 10	pond. 50%	Critère 1	Critère 2	note sur 10	pond. 50%		Note finale
CARON	Le Boupère	33 100,00 €		33 100,00 €	Offre conforme	10	5,00	5,00	5,00	10,00	5,00	10,00	1
CALANDREAU CCV	Chantonnay	38 197,90 €	37 800,00 €	37 800,00 €	Offre conforme	8,76	4,38	5,00	4,00	9,00	4,50	8,88	3
BATY	La Tardière	35 642,97 €	34 930,00 €	34 930,00 €	Offre conforme	9,48	4,74	5,00	5,00	10,00	5,00	9,74	2

ENT. CARON

Critère 1 Dossier très complet, entreprise spécialisée qui présente de nombreuses références 5 /5
Critère 2 Bonne organisation des travaux. Dossier technique bien complet et conforme 5 /5
Note : 10 /10

ENT. CALANDREAU CCV

Critère 1 Dossier de références complet, nombreux équipements publics 5 /5
Critère 2 Méthodologie générale qui pourrait être précisée. L'ensemble reste conforme et adaptée au projet 4 /5
Note : 9 /10

ENT. BATY

Critère 1 Nombreuses références en équipements publics. 5 /5
Critère 2 Les moyens matériels et humains affectés à la prestation sont conformes 5 /5
Note : 10 /10

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise Caron.

Construction d'une maison de santé
VOUVANT

lot : 11 - Revêtements de sols souples

Critère 1-Technicité similaire (5 points)
Critère 2-Méthodologie affectée au chantier / Analyse du chantier (5 points)

	TOTAL
Estimation HT	10 000,00 €

Entreprises		MONTANT de base HT	Négociation HT	Montant vérifié HT	Observations d'ordre financier	Critères de jugements						Clas N°	
						Prix		Capacité technique		Note finale			
						note sur 10	pond. 50%	Critère 1	Critère 2	note sur 10	pond. 50%		Note finale
JAUIN PASQUIER	les Herbiers	12 528,20 €		12 528,20 €	Offre conforme	9,09	4,55	5,00	5,00	10,00	5,00	9,55	2
CALANDREAU CCV	Chantonnay	12 061,11 €	11 900,00 €	11 900,00 €	Offre conforme	9,58	4,79	5,00	4,00	9,00	4,50	9,29	3
ABC REVETEMENTS	Dompierre sur Yon	11 600,00 €	11 400,00 €	11 400,00 €	Offre conforme	10	5,00	5,00	5,00	10,00	5,00	10,00	1

ENT. JAUIN PASQUIER

Critère 1 Nombreuses références en pose de sols technique, visuels qualitatifs. 5 /5
Critère 2 Bonne analyse technique. Entreprise présentant les compétences et capacités pour ce chantier 5 /5
Note : 10 /10

ENT. CALANDREAU CCV

Critère 1 Dossier de références complet, nombreux équipements publics 5 /5
Critère 2 Méthodologie générale qui pourrait être précisée. L'ensemble reste conforme et adaptée au projet 4 /5
Note : 9 /10

ENT. ABC REVETEMENTS

Critère 1 Nombreuses références en équipements publics. Dossier très complet 5 /5
Critère 2 Bonne organisation bien détaillée par phases. L'entreprise présente tous les équipements pour mener à bien le chantier 5 /5
Note : 10 /10

la maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise ABC Revêtements.

Construction d'une maison de santé
VOUVANT

lot : 12 - Peinture

Critère 1-Technicité similaire (5 points)
Critère 2-Méthodologie affectée au chantier / Analyse du chantier (5 points)

	TOTAL
Estimation HT	25 000,00 €

Entreprises		MONTANT de base HT	Négociation HT	Montant vérifié HT	Observations d'ordre financier	Critères de jugements						Clas N°	
						Prix		Capacité technique		Note finale			
						note sur 10	pond. 50%	Critère 1	Critère 2	note sur 10	pond. 50%		
ADC PEINTURE	La Tardière	34 953,93 €	33 953,93 €	33 953,93 €	Offre conforme	8,53	4,27	5,00	5,00	10,00	5,00	9,27	2
BETARD	La Châtaigneraie	29 482,42 €		29 482,42 €	Offre conforme	9,83	4,92	4,00	4,00	8,00	4,00	8,92	3
VEQUAUD	Nalliers	32 022,48 €	28 974,69 €	28 974,69 €	Offre conforme	10	5,00	5,00	5,00	10,00	5,00	10,00	1
RAFFENEAU	Maillezais	35 995,20 €		35 995,20 €	Offre conforme	8,05	4,03	4,00	3,00	7,00	3,50	7,53	4

ENT. ADC PEINTURE

Critère 1 Dossier très complet avec nombreuses références similaires en équipement publics 5 /5
Critère 2 Dossier technique complet, bonne organisation de l'entreprise pour tenir les plannings 5 /5
Note : 10 /10

ENT. BETARD

Critère 1 Dossier de références très général 4 /5
Critère 2 Organisation générale peu détaillée, l'analyse projet reste sommaire mais les matériaux proposés sont conformes 4 /5
Note : 8 /10

ENT. VEQUAUD

Critère 1 Dossier de références complet de qualité avec visuels 5 /5
Critère 2 Très bonne analyse du déroulement du projet, le responsable de l'entreprise suit son chantier. 5 /5
Note : 10 /10

ENT. RAFFENEAU

Critère 1 Dossier de référence général sans visuel 4 /5
Critère 2 Méthodologie conforme mais peu détaillée. Analyse projet sommaire 3 /5
Note : 7 /10

la maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise Véquaud.

Construction d'une maison de santé
VOUVANT

lot : 13 - Electricité

Critère 1-Technicité similaire (5 points)
Critère 2-Méthodologie affectée au chantier / Analyse du chantier (5 points)

	TOTAL
Estimation HT	54 000,00 €

Entreprises		MONTANT de base HT	Négociation HT	Montant vérifié HT	Observations d'ordre financier	Critères de jugements						Clas N°	
						Prix		Capacité technique		Note finale			
						note sur 10	pond. 50%	Critère 1	Critère 2	note sur 10	pond. 50%		
PAINARD	Cezais	78 518,00 €	78 518,00 €	78 518,00 €	Offre conforme. Maintien son offre	7,50	3,75	5,00	5,00	10,00	5,00	8,75	2
COMIEC SERVICES	Petosse	58 884,00 €	58 884,00 €	58 884,00 €	Offre conforme	10	5,00	5,00	5,00	10,00	5,00	10,00	1

ENT. PAINARD

Critère 1 L'entreprise présente des références similaires en équipements publics 5 /5
Critère 2 Bonne organisation du chantier, un responsable technique est affecté au chantier. Bonne connaissance des attentes du projet 5 /5
Note : 10 /10

ENT. COMIEC SERVICES

Critère 1 Nombreuses références en dossier de complexité similaires ou bien supérieures 5 /5
Critère 2 Un chargé d'affaires suit le dossier, analyse très technique et montrant une très bonne compréhension du dossier 5 /5
Note : 10 /10

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise Comelec Services.

Construction d'une maison de santé
VOUVANT

lot : 14 - Chauffage - ventilation - plomberie

Critère 1-Technicité similaire (5 points)

Critère 2-Méthodologie affectée au chantier / Analyse du chantier (5 points)

	TOTAL
Estimation HT	80 000,00 €

Entreprises		MONTANT de base HT	Négociation HT	Montant vérifié HT	Observations d'ordre financier	Critères de jugements						Clas N°	
						Prix		Capacité technique		Note finale			
						note sur 10	pond. 50%	Critère 1	Critère 2	note sur 10	pond. 50%		
PAINSARD	Cezais	83 902,00 €	82 902,00 €	82 902,00 €	Offre conforme.	10	5,00	5,00	5,00	10,00	5,00	10,00	1
BREM'O ENERGIE	Fontenay le Comte	99 810,35 €		99 810,35 €	Offre conforme	8,30	4,15	5,00	5,00	10,00	5,00	9,15	2
CARRE ET ASSOCIES	Fontenay le Comte	92 352,63 €	89 852,42 €	89 852,42 €	Offre conforme	9,23	4,62	5,00	4,00	9,00	4,50	9,12	3

ENT. PAINSARD

Critère 1 L'entreprise présente des références similaires en équipements publics

5 /5

Critère 2 Bonne organisation du chantier, un responsable technique est affecté au chantier. Bonne connaissance des attentes du projet

5 /5

Note : 10 /10

ENT. BREM'O ENERGIE

Critère 1 L'entreprise a réalisé des projets avec des prestations équivalentes

5 /5

Critère 2 Dossier technique conforme avec bonne analyse du déroulement des travaux des équipes

5 /5

Note : 10 /10

ENT. CARRE ET ASSOCIES

Critère 1 Nombreuses références similaires en équipements publics

5 /5

Critère 2 Dossier complet mais général, des précisions sur les attentes du chantier seraient à donner

4 /5

Note : 9 /10

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise Painsard.

Construction d'une maison de santé
VOUVANT

lot : 15 - Habillage pierres sèches

Critère 1-Technicité similaire (5 points)

Critère 2-Méthodologie affectée au chantier / Analyse du chantier (5 points)

	TOTAL
Estimation HT	24 500,00 €

Entreprises		MONTANT de base HT	Négociation HT	Montant vérifié HT	Observations d'ordre financier	Critères de jugements						Clas N°	
						Prix		Capacité technique		Note finale			
						note sur 10	pond. 50%	Critère 1	Critère 2	note sur 10	pond. 50%		
PETE	Bournezeau	55 429,66 €		55 429,66 €	des prix unitaires très élevés mais l'offre reste conforme	4,38	2,19	3,00	3,00	6,00	3,00	5,19	2
METAY PHELIPPEAU	Vouvant	24 747,85 €	24 255,25 €	24 255,25 €	Offre conforme	10	5,00	5,00	5,00	10,00	5,00	10,00	1

ENT. PETE

Critère 1 Dossier complet de référence mais très général sans détail sur ce type de prestation

3 /5

Critère 2 L'organisation est conforme mais l'analyse chantier trop sommaire, sans détail sur le type de matériau proposé

3 /5

Note : 6 /10

ENT. METAY PHELIPPEAU

Critère 1 Nombreuses références similaires de mur dans le secteur correspondant aux attentes du projet.

5 /5

Critère 2 Très bonne analyse technique, l'organisation proposée est parfaitement adaptée.

5 /5

Note : 10 /10

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise Métay Phélippeau.

RECAPITULATIF

Intitulé du lot	nom de l'entreprise	estimation Base HT	Montant total Base après analyse HT	nom de l'entreprise	Montant total après Négociation HT	PSE 1 HT : Film sous toiture	PSE 2 HT : Commande centralisée INTELLIGENT TAB CONTROLLER	TOTAL HT
LOT 1 - Terrassement - VRD - Espaces Verts	RINEAU	65 000,00 €	94 975,55 €	RINEAU	92 280,47 €			92 280,47 €
LOT 2 - Gros-œuvre - enduits	GUILLEBEAUD	260 000,00 €	285 188,96 €	GUILLEBEAUD	280 000,00 €			280 000,00 €
LOT 3 - Charpente bois	THINON	33 000,00 €	32 963,93 €	THINON	32 673,81 €			32 673,81 €
LOT 4 - Couverture tuiles - Zinguene	GALLO	43 000,00 €	45 182,22 €	GALLO	45 182,22 €	4 298,35 €		49 480,57 €
LOT 5 - Etanchéité	ESTIMATION	5 500,00 €	5 500,00 €	VENDEE ETANCHEITE	3 851,85 €			3 851,85 €
LOT 6 - Serrurerie - Miroiterie	ESTIMATION	45 800,00 €	45 800,00 €	CLOTBAT PLUS	53 593,20 €			53 593,20 €
LOT 7 - Menuiseries extérieures aluminium	SERRURERIE LUCONN	80 000,00 €	92 252,00 €	LEB MENUISERIE	91 313,96 €			91 313,96 €
LOT 8 - Menuiseries intérieures bois - Habillage de façades	GAURIAU	70 000,00 €	78 389,97 €	GAURIAU	76 953,42 €			76 953,42 €
LOT 9 - Cloisons - Plafonds - Isolation	BROSSET	80 000,00 €	102 257,72 €	BROSSET	94 697,84 €			94 697,84 €
LOT 10 - Chape - Carrelage - Faïence	CARON	30 000,00 €	33 100,00 €	CARON	33 100,00 €			33 100,00 €
LOT 11 - Ravêtements de sols souples	ABC REVETEMENTS	10 000,00 €	11 600,00 €	ABC REVETEMENTS	11 400,00 €			11 400,00 €
LOT 12 - Peinture	VEQUAUD	25 000,00 €	32 022,48 €	VEQUAUD	28 974,69 €			28 974,69 €
LOT 13 - Electricité	COMIELEC SERVICES	54 000,00 €	58 884,00 €	COMIELEC SERVICES	58 884,00 €			58 884,00 €
LOT 14 - Chauffage - Ventilation - Plomberie	PAINSARD	60 000,00 €	83 982,00 €	PAINSARD	82 502,00 €		2 165,00 €	85 067,00 €
LOT 15 - Habillage pierres sèches	METAY PHELIPPEAU	24 500,00 €	24 747,85 €	METAY PHELIPPEAU	24 255,25 €			24 255,25 €
	TOTAL TRAVAUX HT	925 800,00 €	1 026 766,68 €		1 010 062,71 €	4 298,35 €	2 165,00 €	1 016 525,06 €

Délibération 2024-12-05

Nouveau standard téléphonique, installation de la fibre

L'arrivée de la fibre est l'occasion de repenser de manière globale la desserte téléphonique de l'ensemble des bâtiments communaux. Cette démarche s'imposait également en raison du terme des contrats en cours (téléphonie, standard etc.).

A l'issue d'un important travail de recherche en vue d'un fonctionnement rationalisé et d'un coût optimisé il est proposé ce qui suit :

e-Collectivités
65 rue Kepler
85000 LA ROCHE-SUR-YON
France

MAIRIE DE VOUVANT
Place de l'Église
85120 VOUVANT
France

Devis # NUM05006

Date du devis :
11/12/2024

Échéance :
09/02/2025

Vendeur :
Véronique MARIE-FRANCOISE

Description	Quantité	Prix unitaire	Taxes	Montant
<i>Centrale d'achats télécom marché 2023_05 - lot n°1 - Téléphonie Fixe, accès Data, services associés en mode SaaS et SD Wan - Devis établi sur la grille tarifaire du BPU de Linkt</i>				
Site : Salle des fêtes - 11 rue Theodolin 85120 Vouvant				
Frais d'installation LAN WiFi sur site avec brassage	1,00 Unité(s)	580,00	TVA 20%	580,00 €
Frais d'accès aux services - Switch série 100F - 8 ports dont 4 POE	1,00 Unité(s)	75,00	TVA 20%	75,00 €
			Sous-total	655,00 €
Mairie - 10 Place de l'Eglise 82120 Vouvant				
Community Vente Equipement - Vente Telephone Yealink T53	12,00 Unité(s)	88,00	TVA 20%	1 056,00 €
Community Vente Equipement - Vente Extension Touches Yealink LCD EXP50	1,00 Unité(s)	100,00	TVA 20%	100,00 €
Community Vente Equipement - Vente Telephone Yealink T54W	2,00 Unité(s)	152,00	TVA 20%	304,00 €
LINKT - Installation sur site	1,00 Unité(s)	400,00	TVA 20%	400,00 €
Community Vente Equipement - Vente Boitier ATA 2 ports	1,00 Unité(s)	72,00	TVA 20%	72,00 €
1 message Linkt Studio	1,00 Unité(s)	137,50	TVA 20%	137,50 €
			Sous-total	2 069,50 €
			Montant hors taxes	2 724,50 €
			TVA 20%	544,90 €
			Total	3 269,40 €

e-Collectivités
65 rue Kepler
85000 LA ROCHE-SUR-YON
France

MAIRIE DE VOUVANT
Place de l'Église
85120 VOUVANT
France

Devis # NUM04752

Date du devis :
07/11/2024

Échéance :
06/01/2025

Vendeur :
Véronique MARIE-FRANCOISE

Description	Quantité	Prix unitaire	Taxes	Montant
<i>Centrale d'achats télécom marché 2023_05 - lot n°1 - Téléphonie Fixe, accès Data, services associés en mode SaaS et SD Wan - Devis établi sur la grille tarifaire du BPU de Linkt</i>				
Site : Bibliothèque - 14 rue Theodolin 85120 Vouvant				
Data abonnement mensuel Internet FTTH Fibre Max 1G Linkt	1,00 Unité(s)	38,00	TVA 20%	38,00 €
CommUnity Essentiel Illimite Fixe et Mobile France - Abonnement mensuel	1,00 Unité(s)	4,00	TVA 20%	4,00 €
Numero Fixe - CommUnity : Création / abonnement mensuel	1,00 Unité(s)	0,30	TVA 20%	0,30 €
			Sous-total	42,30 €
Site : Aire Camping Car - Rue du Chateau Neuf 85120 Vouvant				
Data abonnement mensuel Internet FTTH Fibre Max 1G Linkt	1,00 Unité(s)	38,00	TVA 20%	38,00 €
Linkt - Abonnement mensuel Internet 4G Air Premium - Backup integre	1,00 Unité(s)	20,00	TVA 20%	20,00 €
			Sous-total	58,00 €
Site : Agence Postale - 9 place de l'Église 85120 Vouvant				
Data abonnement mensuel Internet FTTH Fibre Max 1G Linkt	1,00 Unité(s)	38,00	TVA 20%	38,00 €
CommUnity Essentiel Illimite Fixe et Mobile France - Abonnement mensuel	1,00 Unité(s)	4,00	TVA 20%	4,00 €
Numero Fixe - CommUnity : Création / abonnement mensuel	1,00 Unité(s)	0,30	TVA 20%	0,30 €

65 rue Kepler 85000 LA ROCHE-SUR-YON / 9 rue du Clon 49000 ANGERS / 21 rue Ferdinand Buisson 53810

CHANGE

Sous-total 42,30 €

Site : Restaurant scolaire - 8 rue de la Porte aux Moines 85120 Vouvant

Data abonnement mensuel Internet FTTH Fibre Max 1G Linkt	1,00 Unité(s)	38,00	TVA 20%	38,00 €
CommUnity Essentiel Illimite Fixe et Mobile France - Abonnement mensuel	1,00 Unité(s)	4,00	TVA 20%	4,00 €
Numero Fixe - CommUnity : Création / abonnement mensuel	1,00 Unité(s)	0,30	TVA 20%	0,30 €

Sous-total 42,30 €

Site : Salle des fêtes - 11 rue Theodolin 85120 Vouvant

Data abonnement mensuel Internet FTTH Fibre Max 1G Linkt	1,00 Unité(s)	38,00	TVA 20%	38,00 €
CommUnity Essentiel Illimite Fixe et Mobile France - Abonnement mensuel	1,00 Unité(s)	4,00	TVA 20%	4,00 €
Numero Fixe - CommUnity : Création / abonnement mensuel	1,00 Unité(s)	0,30	TVA 20%	0,30 €
Abonnement mensuel Management Cloud Point d'Acces LAN WifiLinkt	1,00 Unité(s)	10,50	TVA 20%	10,50 €
Abonnement mensuel Support Avantage Point d'Acces	1,00 Unité(s)	1,50	TVA 20%	1,50 €
Location mensuel - Point d'acces interieur - Double Radio	1,00 Unité(s)	15,00	TVA 20%	15,00 €
Abonnement mensuel - Management Cloud Switch 100 Series	1,00 Unité(s)	5,00	TVA 20%	5,00 €
Abonnement mensuel GTR J+1 Lundi-Vendredi 8h-18h	1,00 Unité(s)	13,00	TVA 20%	13,00 €
Abonnement mensuel Support Avantage Switch Linkt	1,00 Unité(s)	2,70	TVA 20%	2,70 €
Abonnement mensuel - Location Switch serie 100F - 8 ports dont 4 POE	1,00 Unité(s)	15,00	TVA 20%	15,00 €

Sous-total 105,00 €

Site : Ecole Les Acanthes - Place de l'Eglise 85120 Vouvant

65 rue Kepler 85000 LA ROCHE-SUR-YON / 9 rue du Clon 49000 ANGERS / 21 rue Ferdinand Buisson 53810

CHANGE

Data abonnement mensuel Internet FTTH Fibre Max 1G Linkt	1,00	38,00	TVA 20%	38,00 €
	Unité(s)			
CommUnity Essentiel Illimite Fixe et Mobile France - Abonnement mensuel	1,00	4,00	TVA 20%	4,00 €
	Unité(s)			
Numero Fixe - CommUnity : Création / abonnement mensuel	1,00	0,30	TVA 20%	0,30 €
	Unité(s)			
		Sous-total		42,30 €

Mairie - 10 Place de l'Eglise 82120 Vouvant

Data abonnement mensuel Internet FTTH Fibre Max 1G Linkt	1,00	38,00	TVA 20%	38,00 €
	Unité(s)			
Linkt - Abonnement mensuel Internet 4G Air Premium - Backup integre	1,00	20,00	TVA 20%	20,00 €
	Unité(s)			
CommUnity Essentiel Illimite Fixe et Mobile France - Abonnement mensuel	7,00	4,00	TVA 20%	28,00 €
	Unité(s)			
Linkt - Numero Fixe - CommUnity : Portabilite	7,00	0,30	TVA 20%	2,10 €
	Unité(s)			
CommUnity Accueil Illimite Fixe et Mobile France - Abonnement mensuel	1,00	7,00	TVA 20%	7,00 €
	Unité(s)			
Linkt - Numero Fixe - CommUnity : Portabilite	1,00	0,30	TVA 20%	0,30 €
	Unité(s)			
Linkt Protect Evolution - Abonnement mensuel	1,00	200,00	TVA 20%	200,00 €
	Unité(s)			
<i>Engagement 48 mois</i>				
		Sous-total		295,40 €

Montant hors taxes	627,60 €
TVA 20%	125,52 €
Total	753,12 €

65 rue Kepler 85000 LA ROCHE-SUR-YON / 9 rue du Clon 49000 ANGERS / 21 rue Ferdinand Buisson 53810

CHANGE

Page : 3 / 3

- le remplacement du matériel existant ainsi que les compléments nécessaires
- un ensemble d'abonnements répondant aux besoins identifiés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et remercié les conseillers qui ont œuvré pour mettre au point ce dossier :

- autorise Monsieur le Maire à signer tous contrats notamment d'abonnement, à réceptionner les travaux et plus largement à faire le nécessaire.

Convention d'autorisation de passage d'une canalisation des eaux usées à « la Grange Barbier »

Une canalisation d'eaux usées appartenant à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée est enfouie sous les parcelles N° A259 et A1321 tel que figurant sur le schéma ci-dessous.

Les travaux de gros entretien sur cette canalisation sont l'occasion de rappeler la servitude existante et de convenir des modalités d'exécution avec la Commune propriétaire et l'agriculteur exploitant lesdites parcelles.

La convention ci-dessous a pour objet de rappeler les droits et les obligations de la Communauté de Commune, de la Commune et de M. Bely, l'agriculteur exploitant lesdites parcelles.



**CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE D'UNE
CANALISATION D'EAUX USEES**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté de communes Pays de Fontenay Vendée, représenté par Monsieur Le Président, Ludovic HOCBON, selon la délibération N°4 en date du 16/07/2020, qui a la compétence assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de communes dont Vouvant fait partie.

Et désigné ci-après par l'appellation « **CCPFV** »

D'une part,

Et **La commune de Vouvant**, représenté par Monsieur le Maire, Xavier PHILIPPOT, selon la délibération en date du 19 décembre 2022, propriétaire des parcelles A 259 et A 1321 au lieu-dit la grange barbier sur la commune de Vouvant

Et désigné ci-après par l'appellation « **La Commune** »

Ainsi que,

Monsieur BELY Christophe, exploitant agricoles des parcelles A 259 et A 1321 au lieu-dit la grange barbier sur la commune de Vouvant

Et désigné ci-après par l'appellation « **l'exploitant agricole** »

Il a été exposé ce qui suit :

L'exploitant agricole déclare cultiver les parcelles A 259 et A 1321 au lieu-dit la grange barbier sur la commune de Vouvant. Un bail a été signé avec **la Commune** le 20 octobre 2022 pour 9 ans. **La Commune** déclare être propriétaire des parcelles A 259 et A 1321 au lieu-dit la grange barbier dont une expédition a été publiée au bureau des hypothèques de Fontenay Le Comte le 12 janvier 2018, volume 2018P numéro 147. La **CCPFV** déclare avoir la compétence assainissement sur le territoire depuis le 1^{er} janvier 2020, selon la délibération N°5 du 26/09/2019. Elle se doit d'entretenir et de réparer le réseau assainissement sur le territoire. Il est donc nécessaire de mettre en place une convention entre la **CCPFV**, **la Commune** et **l'exploitant agricole**.

La présente convention a pour but d'informer des droits et obligations de chaque partie concernant l'existence d'une canalisation d'eaux usées sur les parcelles cadastrées A 259 et A 1321.

ARTICLE 1 :

- **La Commune** et **l'exploitant agricole** autorisent toutes personnes habilitées à intervenir sur le réseau d'eaux usées, pour tous travaux de réhabilitation, d'entretien, de réparation et de surveillance de la canalisation.

- La **Commune** de Vouvant et **l'exploitant agricole** s'engagent à laisser un accès à la canalisation d'eaux usées et aux tampons qui y sont associés. L'accès aux parcelles A 259 et A 1321 se fera par le chemin communal cadastré A 1165 (les ronces devront être enlevées à la charge de la commune). **L'exploitant agricole** devra laisser une bande de terrain enherbé de 5m en périphérie du champ, à l'endroit où se situe le réseau assainissement qu'il devra entretenir. Il est spécifié que les tampons seront affleurant et visibles de sorte que les engins agricoles puissent intervenir de façon ordinaire et sans contrainte.
- La **CCPFV** assure l'intégralité des dépenses liées aux travaux de réhabilitation, d'entretien, de réparation et de surveillance de la canalisation.

ARTICLE 2 :

La **commune** et **l'exploitant agricole** déclarent avoir pris connaissance du tracé de la canalisation (plan annexé à la convention), et reconnaît à la **CCPFV**, ou à ceux auxquels il aurait délégué son pouvoir, le droit suivant :

- De permettre à des entrepreneurs dûment accrédités de pénétrer sur lesdites parcelles, que ce soit pour les travaux de réhabilitation, d'entretien, de réparation et de surveillance.

ARTICLE 3 :

La **CCPFV**, ou les entrepreneurs dûment accrédités, s'engage à prévenir la **Commune** et **l'exploitant agricole** avant toute intervention, sauf en cas de pollution qui nécessite une intervention urgente, au numéro de téléphone suivant :

- **L'exploitant agricole**, Mr BELY Christophe 06 83 41 29 54 - earlmanonvouvant@yahoo.fr
- La **Commune**, Mr le Maire 02 51 00 80 21 - mairie.vouvant@wanadoo.fr

ARTICLE 4 :

La **commune** et **l'exploitant agricole** s'obligent, tant pour lui-même que pour son locataire éventuel, actuel ou à venir, à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement et à la conservation des ouvrages assainissement et à s'abstenir de toute implantation d'ouvrage empêchant l'accès à la canalisation, et à n'entreprendre aucune opération de construction ou d'exploitation qui soit susceptible d'endommager l'ouvrage.

ARTICLE 5 :

La présente convention prend effet à dater de ce jour, et est conclue pour la durée de vie de la canalisation, ou toute autre canalisation qui pourrait lui être substituée sans modification de l'emprise existante.

La présente convention doit en outre être publiée au Service de la Publicité Foncière (SPF) de la situation de la propriété de l'immeuble à la diligence de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

ARTICLE 6 :

Les dégâts qui pourraient être causés aux biens à l'occasion de la construction, de la réhabilitation, de la surveillance, de l'entretien et de la réparation des ouvrages ainsi que de leur remplacement, feront l'objet, le cas échéant, d'une indemnité fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord, par le tribunal compétent.

ARTICLE 7 :

Le tribunal compétent pour statuer sur les contestations auxquelles pourrait donner lieu l'application de la présente convention, est le tribunal Administratif de Nantes.

Fait en 3 exemplaires,





A **Le**
La Communauté de communes Pays de
Fontenay Vendée,

A **Le**
La Commune de Vouvant,

A **Le,**
L'exploitant agricole,

Annexe : emplacement de la canalisation d'eaux usées



-  Réseau d'assainissement = collecteur et branchement d'assainissement
-  Regard/tampon assainissement
-  Canalisation d'eaux usées concernée par la présente convention
-  Parcelles concernées par la présente convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise monsieur le Maire :

- à signer ladite convention,
- à veiller à sa publication au fichier immobilier à la diligence de la Communauté de Communes, et plus largement à faire le nécessaire.

Délibération 2024-12-07

Taxe d'habitation : exonération éventuelle des locaux classés en meublés de tourisme et des chambres d'hôtes en zone de revitalisation rurale

L'exonération de la taxe d'habitation peut être décidée par la Commune pour les locaux classés meublés de tourisme et chambres d'hôtes situés en zone de revitalisation rurale, dispositif auquel est rattachée la Commune de Vouvant.

Pour l'année 2024, le Conseil Municipal, lors du vote du budget, a décidé de ne pas pratiquer une modification des taux permettant le calcul de la taxe d'habitation des résidences secondaires. Le principe retenu réside dans un équilibre des recettes de finances locales consistant à un maintien des taux communaux sur l'ensemble des masses taxables (habitations, foncier bâti et non bâti, etc.).

Après discussion, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal :

- ne souhaite pas en toute fin d'exercice budgétaire modifier les masses fiscales taxables et le budget tel qu'il avait été établi au début de l'année 2024,
- procèdera à une analyse de cette question lors de la constitution du budget 2025 et ce, dans le cadre global des finances publiques qu'à ce jour nous ne maîtrisons pas.

Délibération 2024-12-08

Travaux de régénération du court de tennis

L'association Tennis Club Vouvant souhaite que des travaux de régénération du court de tennis soient effectués. Ils correspondent au devis ci-dessous pour un montant global de 5 950,00 € HT, soit 7 140,00 € TTC.

La Commune de Vouvant autorise l'association Tennis Club Vouvant à faire réaliser lesdits travaux. Elle prendra en charge la somme de 2 975,00 € HT (3 570,00 € TTC) au vu des documents attestant la réalisation des travaux et leur réception.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise l'association Tennis Club Vouvant à effectuer les travaux tels que définis dans le devis ci-dessous et aux conditions financières précisées ci-dessus.

Désignation	Quantité	P. U. H.T.	Total H.T.	Unité
TRAVAUX PREPARATOIRE: Régénération d'un revêtement en béton poreux pour un court de tennis. Décolmatage, nettoyage à l'auto laveur Rottabo haute pression (buse rotative/180 bars de pression), remonté des boues en surface du revêtement, rejetées hors du court afin d'éliminer tous les résidus de végétaux sur le terrain. Traitement anti-mousse: Application du produit Mousse Killer sur l'ensemble de la surface.	1,00	1 500,000	1 500,00	
DECALAGE DES DALLES D'UN COURT DE TENNIS: Contrôle par meulage au disque carbure de décalage d'éventuelles dalles. Contrôle de l'ensemble des arrêtes de dalles.	1,00	500,000	500,00	
REBOUCHAGE DES FISSURES Rebouchage des zones dégradées à l'aide de résine mono-composant (élastomère) et de granulats de caoutchouc teintés dans la masse (couleur de revêtement).	1,00	600,000	600,00	
COLORATION REVETEMENT "TOP TEN" Fourniture et application d'une couche de fixateur ES40 soit 150 g/m ² (extrait sec) Coloration par application à l'airless de 2 couches croisées de résine acrylovinyle, avec renforcement des fonds de court soit plus de 380 grammes d'extrait sec au m ² (650g de solution diluée) : Coloris : Rouge / Rouge - CONFORME A LA NORME NF P 90.110 DE JUILLET 2016 -	1,00	3 000,000	3 000,00	
TRACÉ DES LIGNES DE JEUX Réalisation du tracé des lignes de jeux à l'aide d'une traceuse à peinture adaptée au revêtement . Marquage des poteaux simple . Conformément à la norme NFP90.110	1,00	350,000	350,00	



NOTE : Les parties gravillonnées de certaines plaques ne seront pas repris.

Montants en Euros	
Total H.T.	5 950,00
Total T.V.A. 20%	1 190,00
Total T.T.C.	7 140,00

Coordonnées Bancaires:

Banque Populaire

IBAN: FR76 1090 7003 3496 1218 4597 086

BIC: CCBPFRPPBDX

Ce devis est soumis à l'acceptation des Conditions Générales de vente

Signature du chargé d'affaire

Page : 3/4

GRUPE SAE TENNIS D'AQUITAINE - 108 Avenue de la Libération - BP 77 AMBARES - 33561 CARBON BLANC CEDEX
CODE APE : 4299Z - Tél : 05.56.38.97.50 - Fax : 05.56.77.67.13 - www.groupesae.com
SIRET 308 365 014 000 15 - SAS CAPITAL 120 000€ - N°TVA INTRA : FR 40 308 365 014



Guichet Unique de l'Habitat :
Participation financière de la commune
au titre de l'aide façade / toiture
Dossier de M. Christian VIVIAN

Pour mémoire, le Conseil a approuvé le 29 juillet 2020 (Délibération 2020-07-07) et le 14 mars 2024 (Délibération 2024-03-15) le principe d'une participation financière communale au titre de l'embellissement - Façade / Toiture de centre-bourg, en complément de l'aide mise en place par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée,

Il a été décidé d'attribuer la somme forfaitaire de 200 € par dossier.

Il a été arrêté que le nombre de dossiers subventionnés serait de 10 par an, soit 50 sur la totalité de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2020-2025.

La facture acquittée pour les travaux de toiture / façade de M. Christian VIVIAN a été réceptionnée par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée qui va procéder au virement de 1000 €. La commune peut donc verser les 200 € de participation communale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Autorise Monsieur le Maire à verser 200 € de participation financière à M. Christian VIVIAN au titre de l'embellissement - Façade / Toiture de centre-bourg, en complément de l'aide mise en place par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

Questions diverses :

Ont été abordés :

- Fondation du Patrimoine
- Subvention Eglise tranche 1
- Point sur les travaux de la rue de Lusignan
- Expertise route d'Antigny

Séance levée à 23h00

Le secrétaire de séance

Guy MOREAU

Le Maire

Xavier PHILIPPOT